



CERTIFICAT MEDICAL

INAPTITUDE MEDICALE AU PROGRAMME DE LA CLASSE



L'éducation physique scolaire obligatoire, se doit d'être accessible à tous les élèves quels que soient leurs problèmes de santé. *C'est la raison pour laquelle les derniers textes officiels du MEN demandent à chaque établissement de proposer un enseignement adapté à ces jeunes.*

Les objectifs de l'éducation physique et sportive sont :

- l'entretien et la gestion du potentiel physique de l'élève,
- l'Intégration de tous les élèves quelles que soient leurs inaptitudes.

Avec votre aide, des adaptations restent toujours possibles et peuvent être traitées au cas par cas. En vous remerciant à l'avance de prendre en compte cette évolution,

Rectorat
31, rue de l'Université
34064 Montpellier
cedex 2

La commission académique des examens EPS

Téléphone
04 67 91 47 00
www.ac-montpellier.fr

Je soussigné,.....docteur en médecine,

Lieu d'exercice :.....certifie avoir, en application
du décret n° 88-977 du 11 octobre 1988, examiné l'élève :

NOM, prénom :.....

Né(e) le :.....classe de :.....

Et constaté, ce jour, que son état de santé entraîne une INAPTITUDE :

- **PARTIELLE, TOTALE (1) du.....au.....**

En cas d'inaptitude partielle, préciser en termes d'incapacités fonctionnelles si l'inaptitude est liée :

- à des types de mouvements (amplitude, vitesse, charge, posture....)
- à des types d'efforts (musculaire, cardio-vasculaire, respiratoire...)
- à la capacité à l'effort (intensité, durée.....)
- Autre(s) :

donc APTÉ à PRATIQUER LES ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES SUIVANTES :

.....

Date, signature et cachet du médecin

1) barrer la mention inutile